

Une minorité croissante ...

aus/awe / fan

La politique d'immigration du Luxembourg est arrivée à un tournant, des décisions importantes s'imposent.

C'est ainsi que l'on pourrait résumer grossièrement l'étude sur les aspects économiques, historiques et sociologiques de l'immigration au Luxembourg faite par l'IREP de Grenoble sur commande du gouvernement luxembourgeois.

Ce tournant que les auteurs n'hésitent pas de qualifier d'historique est dû à deux facteurs essentiels: 1. l'importance numérique actuelle de la main d'oeuvre étrangère parmi les actifs souligne leur rôle indispensable.

2. le déficit démographique de la population nécessite un recours aux étrangers pour éviter la diminution voir la disparition de la population.

Pourcentage des étrangers dans la population totale	24 %
la population active	30 %
le salariat du sec-	
teur privé	40 %
la classe ouvrière	50 %

Déficit des naissances luxembourgeoises en 1973	1 444
en 1975	± 2 000
Excédent des naissances étrangères de 1971 à 73	1 000

L'activité et la croissance économiques reposent donc sur des épaules étrangères. (pourcentage des étrangers dans l'industrie	47,4 %	
dans l'artisanat	61,9 %	
dans le bâtiment	73,9 %	
dans le commerce		
hôtelier	20,0 %	
dans la banque	27,6 %	)

Les secteurs les plus productifs, c.à d. ceux créateurs de réelle valeur ajoutée et les postes de travail les plus productifs sont dépendants de la main d'oeuvre étrangère.

Le vieillissement de la population luxembourgeoise, la "fuite vers les emplois propres, sûrs et bien rémunérés du secteur tertiaire public et privé s'ajoutent au déficit démographique. Tous ces facteurs font dépendre l'accroissement même de la population active (condition de l'essor économique) des apports de main d'oeuvre étrangère.

Le Luxembourg ne peut plus se passer de la main d'oeuvre étrangère.

Bien au contraire: la population étrangère devra augmenter encore.

Il s'en suit bien sûr pas mal de conséquences.

La politique luxembourgeoise d'immigration était marquée par une forte rotation (séjour de quelques années, puis retour au pays d'origine) et était une affaire exclusivement patronale. Ceci est une constante depuis la fin du siècle dernier jusqu'à nos jours, le seul changement ayant eu lieu vers la fin des années 50, avec un assouplissement des conditions de réunification familiale.

La nouvelle politique d'immigration (N.P.I.) devra faciliter l'immigration familiale et favoriser la stabilisation de la main d'oeuvre.

Il ne s'agit pas de "luxembourgeoiser" mais de permettre aux étrangers de vivre leur culture et d'entrer en contact avec le milieu luxembourgeois à partir de leur culture. Pour qu'il y ait interaction, il faut bien que la culture d'origine ait des possibilités de se développer.

Il va de soi que des mesures d'envergure doivent être prises au niveau du logement, de la scolarisation et de la situation légale (Loi Schaus).

L'étude comporte une partie historique importante et intéressante sur laquelle nous reviendrons bientôt dans ces colonnes.

Elle vaut d'être connue par le plus large public. Aussi le groupe União envisage-t-il d'organiser des réunions-débat avec les auteurs. Il va de soi que la presse joue un rôle important, ou plutôt devrait le jouer....

Nos lecteurs intéressés à l'étude pourront la commander à l'União, 5, rue Fort Elisabeth Luxembourg, tél. 48 13 85 (les jeudi et vendredi à partir de 16 h.)

L'étude avait été commandée par le gouvernement dans le cadre de la Conférence Nationale de l'Immigration dont la deuxième séance plénière a eu lieu le 17 janvier. Y ont été exposés les rapports des 3 commissions traitant des conditions de travail, des conditions de vie, des problèmes scolaires et culturels.

Une résolution commune des délégations italienne, portugaise, cap-verdienne, espagnole et yougoslave a présenté au gouvernement les principales revendications des immigrés.

Le secrétaire d'Etat M. Thoss a promis à court terme un assouplissement de la loi Schaus garantissant le séjour, des expériences pilotes dans l'enseignement tendant à intégrer la langue maternelle dans l'horaire obligatoire et la construction de logements sociaux locatifs.

Ce sera au Conseil des Ministres d'élaborer maintenant une politique globale.

Un débat sur l'immigration aura lieu à la Chambre des Députés en mars.

N.B. Notre évêque a proclamé une journée de l'immigration pour le 22 février (Le secrétaire de la commission de pastorale étrangère en a eu connais-

sance comme vous et moi par voie de presse.)
Nous osons croire que cette journée pourra contribuer à la prise de conscience par la population luxembourgeoise de la gravité du problème. L'évêque nous a dit à plusieurs reprises ses craintes vis-à-vis de la recrudescence des réticences des Luxembourgeois envers les immigrants. Espérons que cette journée ne se résumera pas à une quête nationale toute indiquée pour donner bonne conscience aux chrétiens, mais peu propice à une quelconque prise de conscience.

Serge